



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-huitième session

18 juin-6 juillet 2018

Point 6 de l'ordre du jour

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 29 juin 2018

38/112. Textes issus de l'Examen périodique universel : Israël

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 en date du 15 mars 2006, et conformément aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil, en date respectivement du 18 juin 2007 et du 21 mars 2011, et à la déclaration du Président PRST/8/1, en date du 9 avril 2008, sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

Ayant procédé à l'examen d'Israël le 23 janvier 2018, conformément à toutes les dispositions pertinentes énoncées dans l'annexe de la résolution 5/1 du Conseil,

Adopte l'ensemble de textes issus de l'Examen périodique universel portant sur Israël, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel¹, les observations de l'État sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que l'État a pris et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption des textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail².

*26^e séance
29 juin 2018*

[Adoptée sans vote.]

¹ A/HRC/38/15.

² A/HRC/38/15/Add.1 ; voir aussi A/HRC/38/2, chap. VI.

